



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## CHRS

Question écrite n° 17664

### Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation financiere alarmante des centre d'hebergement et de readaptation sociale de la region Rhone-Alpes. En effet, ces associations qui accueillent en urgence toute personne en difficulte relevent d'un double financement : celui de l'Etat et celui du conseil general. Or, il apparait que la dotation allouee par l'Etat serait diminuee. L'inquietude des responsables de ces centres est vive. Le nombre des personnes en tres grande difficulte est en augmentation et si les CHRS sont contraints de reduire leurs activites, l'important travail d'orientation mene dans ces lieux d'accueil aupres de ces personnes arrivant en urgence et en crise deviendra tres difficile. Elle lui demande ce qu'elle compte faire pour permettre a ces associations de poursuivre leur mission aupres des plus demunis.

### Texte de la réponse

Afin d'ameliorer leur fonctionnement et de repondre aux besoins des CHRS, le Gouvernement a degage 70 millions de francs de credits supplementaires pour assurer, dans des conditions permettant une adaptation en continu du fonctionnement de ces etablissements, l'ensemble des operations a mener au cours de l'annee. Par ailleurs, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, confirme que le mode actuel d'allocation des ressources aux CHRS n'etant pas satisfaisant, de nouveaux outils de gestion seront mis en place cette annee. En outre, il est egalement precise qu'une enveloppe supplementaire de 25 millions de francs a ete allouee aux centres d'accueil d'urgence, qui ont heberge les sans domicile fixe l'hiver dernier. Cette somme a permis a certains d'entre eux de rester ouverts apres le 15 avril dans les grandes agglomerations, et leur permettra d'ouvrir a l'automne avant la date habituelle du 15 novembre. Il parait en effet primordial, compte tenu de la place essentielle qu'ils occupent dans la lutte contre l'exclusion, de garantir aux CHRS les moyens de remplir leur mission. C'est pourquoi il ne devrait y avoir aucun licenciement, ni a fortiori aucune fermeture de centre pour des seules raisons d'insuffisance budgetaire. Dans la perspective de la preparation du budget de l'annee 1995, le ministre d'Etat a indique a plusieurs reprises qu'il entendait donner une priorite aux mesures destinees a assurer le fonctionnement des CHRS.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17664

**Rubrique :** Centres de conseils et de soins

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 août 1994, page 4100

**Réponse publiée le** : 19 septembre 1994, page 4666